

Coordonnées

Adresse postale (pour tout courrier)
B.P.90616
78053 SAINT-QUENTIN EN YVELINES
CEDEX

Adresse physique (pour s'y rendre)
District des Yvelines de Football
41, avenue des 3 Peuples
78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX
Téléphone : 01 80 92 80 20
Télécopie : 01 80 92 80 31
Mail : administration@dyf78.ff.fr



YVELINES
TERRE DE FOOTBALL

JOURNAL NUMÉRIQUE OFFICIEL

SOMMAIRE

L'ACTUALITE DE LA SEMAINE

Horaires d'ouverture

LUNDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00
MARDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00
MERCREDI	9h00 - 12h30 14h00 - 17h00
JEUDI	9h00 - 12h30 14h00 - 17h00
VENDREDI	9h00 - 12h30 14h00 - 18h00

Composition

ALEXANDRE, AMINE, ARTHUR,
CLÉMENTINE, FRANCK, KARIM, LYDIA,
MAEL, MARC-ANTOINE, MICHÈLE,
NICOLAS, SARAH, WILLIAM

Lignes directes DYF

Compétitions
Clémentine LUNT - 01 80 92 80 37
Arbitrage & Féminines
Marc-Antoine KELLER
01 80 92 80 25
Discipline & Service civique
Sarah DEGAGE : 01-80-92-80-21
Discipline & Dossiers FAFA
Amine ABRAÏCH : 01-80-92-80-26
Comptabilité
Michèle COURTIN - 01 80 92 80 24
Règlements & Foot Animation
Alexandre OGÉREAU
01 80 92 80 22
Service civique
Maël LE GOFF - 01-80-92-80-23
Technique
Franck BARDET - 01 80 92 80 30
Karim CHOUKA - 01 80 92 80 27
Arthur JAMIN - 01 80 92 80 29
Nicolas TEXIER - 01 80 92 80 28



EKINSport



Yvelines
Le Département

INFORMATIONS DIVERSES	2
COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS	7
COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION	9
COMMISSION DU FOOTBALL FÉMININ	10
COMMISSION DU FOOTBALL DIVERSIFIÉ	11
ESPRIT SPORTIF SENIORS	12

TROPHÉES À DÉPOSER AU DISTRICT

CY Sen F à 8 ANDRESY FC

La date limite a été fixée au **Vendredi 18 avril**.

Le non retour de ces trophées est passible d'une amende de
300 € (Annexe 2 - Dispositions Financières du R.S. du D.Y.F.)

VOUS ETES PASSIONNÉ(E) DE FOOTBALL?

Engagé(e), disponible et animé(e) par
l'envie de servir le jeu, vous êtes
un(e) fervent(e) défenseur(e) des
valeurs d'éthique, de fair-play et de
respect ?

Le District des Yvelines de Football
recherche des délégué(e)s pour
renforcer sa commission !

Si vous aimez le football et souhaitez
jouer un rôle clé dans son bon
déroulement, rejoignez-nous et
contribuez activement à la promotion
d'un sport juste et convivial. ⚽

AGENDA 2024 / 2025 AVRIL / MAI

LUN	MAR	MER	JEU	VEND	SAM	DIM
28	29	30	1er	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18

29/04/25

CFI U6-U9 au District

Réunion des clubs : préparation des Finales Futsal

01/05/25

Fête du Travail - Fermeture du District

06/05/25

CFI U6-U9 au District

07/05/25

Réunion des clubs Finalistes—CY FUTSAL

08/05/25

Victoire 1945 - Fermeture du District

11/05/25

Finales Futsal à Limay (Stade G Moquet)

12/05/25

Comité de Direction au District

13/05/25

CFI U10-U13 au District

15/05/25

CFI U6-U9 au District

ANS

(Agence Nationale du Sport)

LANCEMENT DE LA CAMPAGNE

PSF 2025

(Projets Sportifs Fédéraux)

Chaque club éligible a reçu, le 24 mars 2025, la note de cadrage ainsi qu'un lien permettant de revoir le webinaire de présentation de la campagne.

La date limite de dépôt des demandes de subventions a été fixée au 30 avril 2025, minuit.



Chers Éducateurs, Dirigeants et Encadrants d'équipe,

Pour **coacher** efficacement une **équipe performante**, il est **essentiel** d'avoir tous ses **joueurs** en **pleine forme** à disposition.

Mais avez-vous toutes les clés pour prévenir les risques, protéger leur santé et optimiser leur performance ?

La commission médicale du District 78 vous invite à une rencontre essentielle conçue et adaptée pour vous autour du thème

« PRÉVENTION ET FOOTBALL »

Samedi 17 mai 2025
à 9h00 au siège du DYF à Montigny le Btx

LE PROGRAMME :

Prévention et pied du footballeur

Fabrice LETANG-DELYS : Podologue du sport (CM Clairefontaine)

Dr Pascal MAILLE : Médecin du sport (CM Clairefontaine)

Prévention des lésions des ischio jambiers sur le terrain :

Geoffrey MEMAIN : Préparateur physique (CM Clairefontaine)

Programme de Prévention des blessures pour le football amateur :

Dr Bertrand TAMALET : Médecin de rééducation (CM Clairefontaine)

Incontinence urinaire à l'effort (football féminin)

Dr Emmanuel ORHANT (Directeur médical FFF)

Prévention des morts subites sur le terrain

Dr Didier SIMON : Médecin (CHI POISSY St GERMAIN)

Des spécialistes seront accessibles et vous apporterons leur expertise pour vous offrir des conseils pratiques et adaptés à votre rôle sur le terrain.

Rejoignez-nous et facilitez-vous la performance !!

Pour vous inscrire, nous vous invitons à [Cliquer ici](#)

Ou, à copier/coller le lien suivant dans votre navigateur :
<https://forms.gle/vkGugotPBeD9ELHK8>



Formations Éducateurs.trices

**Le Département Formation des Educateurs,
vous informe de l'ouverture
de nouvelles sessions de formations :**

- ⇒ CFI U6-U9 : les 29/04 et 03/06/25
- ⇒ & CFI U6-U9 : les 15/05 et 26/05/25
[Cliquez-ici pour vous inscrire individuellement !](#)
Lieu : District des Yvelines de Football
- ⇒ Certifications CFI : du 12/06 au 19/06/25
(au choix : U6-U9 - U10-U13 - U14-U19 - Seniors) :
Dates et Inscriptions à venir
- ⇒ Journée complémentaire DF Coach Seniors : le 5/06/25
[Cliquez-ici pour vous inscrire individuellement !](#)
Lieu : District des Yvelines de Football
- ⇒ Certification CFF 1 -2 -3 : le 21/05/25
Cliquez-ici pour vous inscrire individuellement :
[au CFF 1](#) - [au CFF 2](#) - [au CFF3](#) !
Lieu : Montigny le Bretonneux

Pour les inscriptions effectuées par les clubs :
[Cliquez-ici](#)

Pour tout renseignement complémentaire :
Consulter [le site Internet](#)

Département Technique : 01 80 92 80 27/29
Messagerie : administration@dyf78.fff.fr



Journée Départementale
1er Rassemblement Yvelinois
du Football Adapté

Dimanche
27.04.2025
au PECQ



Ce dimanche 27 avril 2025 a eu lieu le tout premier Rassemblement Yvelinois sur le Football Adapté, au Pecq !

Quelques chiffres de cette belle matinée sous le soleil :

- Une **40aine** de participants
- **4 équipes**
- **6 matchs** sur ½ terrain
- **3 structures** de Mareil sur Mauldre, Sartrouville et Versailles (dont les groupes ont pu participer aux activités proposées)

Beaucoup de sourires et de bonne humeur !!

**Ensemble,
faisons du football
un sport pour tous !**

Merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette 1ère édition 2025 :

- La ville du Pecq
- Le Service des Sports des Yvelines
- Les clubs supports du PECQ—POISSY—MONTESSON et CHANTELOUP
- Les participants
- Les membres du District



Retour sur l'événement "Toutes Foot" à Magnanville

Samedi 26 avril à Magnanville
s'est déroulé l'événement "**Toutes Foot**"
réunissant **15 équipes de 8 clubs avec 86 joueuses**
dans une ambiance sportive et conviviale.

Tout au long de l'après-midi les participantes ont pu effectuer différents **ateliers** et découvrir des **stands** :

Arbitrage,
Programme Educatif Fédéral (PEF),
Euro 2025,
Éducatrices et Dirigeantes
ainsi qu'une initiation au Cécifoot
et un plateau foot à 5 !



Les activités proposées ont permis à chaque joueuse de découvrir différentes facettes du football tout en disputant des matchs dans un esprit de partage et de plaisir

Nous remercions chaleureusement tous les clubs présents Carrières Grésillons AS, Guyancourt ES, Limay ALJ, Montesson US, Plaisir FO, Bréval Longnes FC, Verneuil US et Vinsky FC.

Nous remercions aussi les éducateurs et éducatrices, les services civiques de Verneuil et de Rambouillet, les bénévoles qui ont contribué au bon déroulement de la journée et Maria notre photographe.

Et un **énorme merci à la Mairie de Magnanville et au Vinsky FC** pour leur soutien et pour nous avoir permis d'organiser cet événement !



Équipe organisatrice au top !

Un grand bravo à toutes celles et ceux qui ont fait de cette journée un véritable succès pour le football féminin.

Journée du Football Féminin à Fontenay-le-Fleury

Le District des Yvelines de Football, en partenariat avec le FC Fontenay-le-Fleury et la Ville de Fontenay-le-Fleury, a le plaisir d'annoncer la tenue de la **Journée du Football Féminin** qui se déroulera le :

Samedi 7 juin 2025

au Stade Descartes – Fontenay-le-Fleury

Une journée 100 % dédiée à la pratique féminine !

Cet événement festif et sportif s'adresse aux jeunes footballeuses de tout le département, avec un programme riche en activités :

- ✦ **Plateaux et matchs** pour les catégories **U6F à U13F**
- ✦ **Animations et stands accessibles à toutes**
- ✦ **Finales de Coupe des Yvelines de U15 F à Seniors F**

L'objectif ? Promouvoir le football féminin dans les Yvelines et offrir un moment convivial, ludique et sportif à toutes les jeunes passionnées.

Les **inscriptions sont ouvertes jusqu'au 30 avril 2025** via un formulaire Google Forms envoyé aux clubs.

Nous comptons sur la mobilisation de toutes et tous éducateurs, éducatrices, clubs, joueuses et familles pour faire de cette journée une véritable célébration du football féminin dans notre département. Pour toute question ou information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter.

À très bientôt sur les terrains !



JOURNÉE DU FOOTBALL

FÉMININ

DISTRICT DE FOOTBALL DES YVELINES

PLATEAUX – MATCHS – ANIMATIONS – U6F À U13F

SAMEDI 7 JUIN 2025

Renseignements & Inscriptions :

Rendez-vous au Stade Descartes à Fontenay-le-Fleury
Organisé par le District des Yvelines en partenariat avec le FCFF

Journée du Football Féminin

Pour les passionnée de football
De U6F à U13F
Plateaux
Animations
Stands



100%
Féminin

TOURNOI

U11 U13
U18
SENIORS

Dimanche 4 mai 2025

Ensemble pour Laura

Ateliers
Cécifoot
Foot Béquilles
Expo photos



TOMBOLA



GEORGES
A GAGNER
Un Maillot dédié de
l'ancienne joueuse internationale
Laura GEORGES



Buvette et
Restauration
sur place



CONTACTS

LAURA > 07.89.58.25.38

DAMIEN > 06.64.97.69.40

PRISCILIA > 06.74.59.12.99



BON À SAVOIR

Rappels sur les piquets de coin

À l'intention des arbitres (officiels ou bénévoles) et des clubs, voici quelques rappels sur les piquets de coin.

Extrait de la Loi du Jeu n°1 :

« À chaque coin du terrain, doit être planté un drapeau avec une hampe non pointue s'élevant au moins à 1,50 m du sol ».

Si l'arbitre constate, lors du contrôle de conformité du terrain, que certains piquets de coin ne sont pas installés ou non conformes, il doit demander à l'équipe recevante de mettre les piquets en conformité.

Si, pour une raison quelconque, l'équipe recevante est dans l'impossibilité d'installer 4 piquets conformes, l'arbitre donnera néanmoins le coup d'envoi de la rencontre. Il devra toutefois envoyer un rapport au District en signalant le nombre de piquets manquants.

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

Réunion du 22/04/25

Présents : MM. J.P. LEDUC (Président), P. GUILLEBAUX (CD), R. PANARIELLO et Mme N. OLLIVIER

Absents excusés : Mme Y. RUPERT, MM. L. JOUBERT (Vice Président), G. LANDRIOT

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

RAPPEL POINT DE RÈGLEMENT DERNIÈRE JOURNÉE DE CHAMPIONNAT

Article 10 du Règlement Sportif du DYF :

Pour préserver la régularité et l'équité sportive des compétitions, les rencontres d'équipes d'un même groupe doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de championnat (les deux dernières journées pour le Championnat Départemental 1 Senior D.A.M.), le même jour (dans la même semaine pour les rencontres du Championnat Futsal). À l'heure officielle.

SUSPENSIONS DE TERRAINS

RÈGLEMENT :

Conformément à l'article 40.7 du Règlement sportif, la Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain (convention de la mairie).

Le terrain proposé :

doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;
ne peut être situé sur le territoire :
- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions. Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et

est donnée perdue par pénalité au club fautif. Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.

SENIORS

D4-B DU 16/03/2025

28222822 CARRIERES GRESILLONS 2 / VIROFLAY USM 1

Transmis de la Commission de Discipline en instruction infligeant une suspension de terrain de 3 matches fermes pour l'équipe 2 de CARRIERES GRESILLONS évoluant en D4-B.

La Commission désigne le match suivant :

D4-B DU 25/05/2025

28222874 CARRIERES GRESILLONS 2 / ANDRESY FC 1

La Commission demande à CARRIERES GRESILLONS le lieu et le nom du terrain choisi pour le 09/05/25 au plus tard.

Les 2 matches restants seront désignés lors de la saison prochaine, 2025/2026.

U18

D1-A DU 18/05/2025

28215266 LIMAY ALJ 21 / MAUREPAS AS 21

La Commission rappelle que LIMAY devra informer le District du nouveau lieu (convention de la mairie propriétaire du terrain) le vendredi 2 mai 2025 au plus tard.

U16

D1-A DU 09/02/2025

28215468 SARTROUVILLE ES 21 / CONFLANS F.C. 21

Transmis la Commission de Discipline en instruction infligeant une suspension de terrain de 1 match ferme pour l'équipe 21 de SARTROUVILLE évoluant en D1-A.

La Commission désigne le match suivant :

D1-A DU 25/05/2025

28215498 SARTROUVILLE ES 21 / MONTIGNY LE BX AS 21

La Commission demande à CARRIERES GRESILLONS le lieu et le nom du terrain choisi pour le 09/05/25 au plus tard.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

**2EME RAPPEL
AVANT MATCH PERDU & AMENDE AUX 2 CLUBS**

U16

D1-A DU 13/04/2025

28215492 MONTESSON US 21 / MONTIGNY LE BX AS 21

FUTSAL

D1-A DU 08/04/2025

29608797 JOUARS PONT. AFR 1 / ANDRESY FUTSAL AS 1

FORFAIT GENERAL

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

POULE A BAILLY NOISY SFC 1

FORFAITS NON AVISES 3EME FORFAIT

**(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F**

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

POULE A DU 21/04/2025

29695152 BAILLY NOISY SFC 1

FORFAITS NON AVISES 1ER FORFAIT

**(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)
Annexe 2 du R.S. du D.Y.F**

U18

D3-C DU 27/04/2025

29717456 VSCI 21

CRITERIUM DU LUNDI SOIR

POULE A DU 21/04/2025

29695155 ETANG ST NOM ES 1

MATCHES A PROGRAMMER

VETERANS

D3-B

28248302 MARCQ FC 31 / CHESNAY 78 F.C. LE 31

45 ANS

POULE-B

29917109 MAULOISE U.S. 1 / MAURECOURT F.C. 1
29917112 JUZIERS F.C. 1 / ANDRESY F.C. 1
29917124 ENT. MEULAN / ASFG 1 / MAULOISE U.S. 1
29917131 MAULOISE U.S. 1 / ANDRESY F.C. 1

POULE-C

29917210 PERRAY FOOT. ES 1 / VILLEPREUX F.C. 1
29917212 RAMBOUILLET YVELINES 1 / HOUDANAISE REG FC 1

COURRIERS

VETERANS

526078 MARCQ FC

Courrier de la mairie du club, indiquant que l'équipe a accès à une moitié de terrain seulement.

La Commission décide d'inverser tous les matchs restant prévus à domicile, en commençant par celui du 04/05 contre HOUDAN ci-dessous. Il se jouera à 11h.

D3-B DU 04/05/2025

29225316 MARCQ FC 31 / HOUDANAISE REGION FC 32

DEMANDES

SENIORS

D2-A DU 25/05/2025

28219211 NEAUPHLE-PONT 2 / RAMBOUILLET YVELINES 1

En raison d'un arrêté municipal jusqu'en fin de saison, NEAUPHLE rapatrie ses matchs sur le complexe de la Bonde à Jouars Ponchartrain, et demande de jouer à 15h30 pour une meilleure organisation.

La Commission ne peut donner son accord pour l'horaire qui doit rester 15H (article 10 du Règlement sportif), les derniers matches de championnat d'une même poule devant se jouer le même jour à l'heure officielle (sauf dérogation annuelle).

D4-A DU 07/05/2025

28220886 BONNIERES FRENEUSE 1 / EPONE USBS 2

BONNIERES demande à reporter au mardi suivant 13/05 car la date choisie par le DYF ne convient pas puisqu'il y a la demi-finale de la LDC.

La Commission vous accorde de vous mettre d'accord avec EPONE pour jouer avant le 11 mai, sinon le match restera à la date du 07/05.

D4-C DU 11/05/2025

28221063 JOUY EN JOSAS US 2 / VOISINS FC 3

Demande de JOUY EN JOSAS pour avancer le match à 12h car il y a le match de Coupe de Franc à 14h30.

La Commission donne son accord.

D5-A DU 25/05/2025

29535291 LIMAY ALJ 2 / GARGENVILLE STADE 2

Demande de LIMAY pour changer de terrain et décaler de 15h à 15h30 le coup d'envoi.

La Commission ne peut donner son accord pour l'horaire qui doit rester 15H (article 10 du Règlement sportif), les derniers matches de championnat d'une même poule devant se jouer le même jour à l'heure officielle (sauf dérogation annuelle).

U18

D3-A DU 11/05/2025

29717313 CHAMBOURCY ASM 21 / CS ROSNY FOOTBALL 21

Demande de CHAMBOURCY pour avancer le match à 12h car il y a le match de Coupe de Franc à 14h30.

La Commission donne son accord.

U16

D3-C DU 25/05/2025

28253839 NEAUPHLE-PONT 21 / RAMBOUILLET YVELINES 22

En raison d'un arrêté municipal jusqu'en fin de saison, NEAUPHLE rapatrie ses matchs sur le complexe de la Bonde à Jouars Ponchartrain et demande d'avancer le match à 12h pour une meilleure organisation.

La Commission ne peut donner son accord pour l'horaire qui doit rester 15H (article 10 du Règlement sportif), les derniers matches de championnat d'une même poule devant se jouer le même jour à l'heure officielle (sauf dérogation annuelle).

U15

POULE C DU 07/05/2025

53110667 PORT MARLY C.S. 1 / MAISONS-LAFFITTE F.C 1

MAISONS-LAFFITTE demande à trouver une autre date, car celle choisie par le DYF ne convient pas puisque les joueurs se rendent à la demi-finale de la LDC (bon de réservation reçu).

La Commission demande à PORT MARLY de trouver une date en accord avec MAISONS LAFFITTE et la communiquer avant Vendredi 2 Mai à 12H.

U14

D4-A DU 10/05/2025

28252875 LIMAY ALJ 23 / MUREAUX OFC LES 22

Demande de LIMAY pour avancer le match au 03/05 et changer de terrain.

La Commission est en attente de l'accord de LES MUREAUX avant Vendredi 2 Mai à 12H.

D4-E DU 17/05/2025

29561694 NEAUPHLE-PONT 21 / CHESNAY 78 FC LE 22

Demande de NEAUPHLE pour inverser la rencontre car il y a un arrêté municipal à NEAUPHLE et plus de créneaux disponibles à JOUARS.

La Commission est en attente de l'accord écrit du CHESNAY.

D4-D DU 24/05/2025

29607068 NEAUPHLE-PONT 22 / CHESNAY 78 FC LE 21

Demande de NEAUPHLE pour inverser la rencontre car il y a un arrêté municipal à NEAUPHLE et plus de créneaux disponibles à JOUARS.

La Commission vous invite à trouver un terrain de repli LE CHESNAY ayant un match à cet horaire.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

L'APPLICATION FMI N'EST PLUS MISE À JOUR SUR LE STORE GOOGLE. IL FAUT DÉSORMAIS LA TÉLÉCHARGER DIRECTEMENT VIA UN LIEN APK.

► LIEN N°1 OU LIEN N°2

ATTENTION

LA VERSION 5 DE L'APPLICATION FMI A FINALEMENT ÉTÉ ANNULÉE PAR LA FEDERATION. LA VERSION ACTUELLE EST DONC LA V 4.0.10.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

VETERANS

D1-A DU 13/04/2025

28230459 BOUGIVAL FOOT 31 / MAUREPAS AS 31

Pris note du rapport de BOUGIVAL.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

D2-A du 27/04/2025

29148529 HOUILLES A.C. 31 / MANTOIS 78 FC 31

Pris note du rapport de l'arbitre officiel.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

FUTSAL SENIORS

CY DU 28/04/2025

53294624 TRAPPES YVELINES 1 / A.S.J. ACHERES 1

Pris note du rapport du délégué officiel.

La tablette n'était pas suffisamment chargée.

La Commission sanctionne l'équipe de TRAPPES FUTSAL d'un avertissement et d'une amende de 30€.

DEMANDE DE RAPPORTS

U18

D2-B DU 13/04/2025

28251760 BOUGIVAL FOOT 21 / CELLOIS CS 22

RAPPEL : La Commission demande à BOUGIVAL un rapport détaillé concernant la non utilisation de la FMI.

U16

D3-A DU 23/03/2025

28253591 CONFLANS F.C. 22 / TRIEL AC 21

RAPPEL : La Commission demande à CONFLANS un rapport concernant la non utilisation de la FMI.

COMMISSION DU FOOTBALL D'ANIMATION

Commission du 28 avril 2025

Présents : M. Thierry BOKOBZA (Président), MM. Jean-Eric INACIO, Laurent PATRIGEON, Stéphane PILLEMONT, Mme Monique ELISABETH

Absents excusés : MM. Adrien BARROIS, Jean-Luc BOIVIN, Thierry COLOMBO, Tony GABIER, Michel LOUVEL, Luis PEDRO GOMES, MMES Laetitia GRIVOT et Yvane JONNAIS

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

SUSPENSIONS DE TERRAINS

En préambule, la Commission Football Animation regrette vivement d'avoir à mettre dans son procès-verbal, cette rubrique. Il se trouve que nous constatons de plus en plus de problèmes dans les catégories de Foot Animation, il faut vraiment que tout le monde (éducateurs, parents, dirigeants et joueurs) prennent conscience que cela reste un jeu sans enjeu majeur. Merci à tous de faire le maximum pour que tout se passe bien sur le terrain et autour et de diffuser les bons messages à tous les acteurs du Football.

RÈGLEMENT :

Conformément à l'article 40.7 du Règlement sportif, la Commission informe que le club concerné doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain (convention de la mairie).

Le terrain proposé :

- doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;
- ne peut être situé sur le territoire :
- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions. Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

▣ **U10 Départemental : VIROFLAY USM 21**

La Commission prenant connaissance des décisions concernant cette équipe prises par la Commission de Discipline du 15 avril 2025, désigne le match suivant comme étant en suspension de terrain :

24/05 : VIROFLAY USM 21 / BEYNES FC 21

La Commission demande au club de VIROFLAY USM son nouveau terrain pour le 9 mai au plus tard.

▣ **U13 Départemental : CHATOU AS 3**

La Commission prenant connaissance des décisions concernant cette équipe prises par la Commission de Discipline du 8 avril 2025, considérant que l'équipe a été déclarée hors compétition (décision à effet immédiat), appliquera la suspension de terrain la saison prochaine.

CATEGORIE U6-U9 PLATEAUX U7

Clubs retardataires

GARGENVILLE STADE : 2 équipes

TRAPPES ES : 4 équipes sur toutes les dates

La commission prend note et compte tenu que les plateaux ne sont pas encore publiés, vous serez affecté sur les prochains plateaux.

PLATEAUX U9

Pour consulter les plateaux du 3 mai : [cliquez ici](#)

Clubs retardataires

AUTEUILLOIS AS : 1 équipe les 17/05 & 14/06

GARGENVILLE STADE : 3 équipes

PARIS SAINT GERMAIN FC : 2 équipes les 17/05 & 14/06

TRAPPES ES : 4 équipes sur toutes les dates

La Commission prend note et intégrera les clubs retardataires sur les plateaux à compter du 17 mai 2025.

PLATEAUX ESPOIRS U8/U9

NEAUPHLE PONT. RC 78 (17/05)

Le club nous informe que son terrain habituel est dégradé et qu'il ne pourra plus l'utiliser. Il va pouvoir réaffecter ses équipes de Critériums U10-U13 sur un autre terrain, mais demande à ne plus être site d'accueil sur les plateaux U7-U9. Par conséquent, le 17 mai il était accueillant en Espoirs U8/U9, il demande aux clubs de TRAPPES ES & MANTOIS 78 FC si l'un d'eux peut le recevoir à sa place.

La Commission demande à ces deux clubs un retour sur leur possibilité d'accueillir pour le lundi 5 mai 12h00 au plus tard.

Journée du 14/06

Suite au forfait du MESNIL ST DENIS AS sur le plateau qui se déroulera au MANTOIS 78 FC, la Commission propose au club de PLAISIROIS FO (qui va participer au plateau prévu initialement le 14/06, le 07/06 aux CLAYES S/BOIS USM) de combler cette

vacance en participant également au plateau du 14/06. Merci par avance de votre retour.

CATEGORIE U10-U11 CRITERIUM ESPOIRS

RAPPEL

Devant le nombre de courriers reçus cette semaine après l'application de pénalités suite à des non retours de feuilles d'épreuves techniques, la Commission rappelle la réglementation en vigueur (Article 11 du règlement de la compétition) :

« Le club visiteur après rappel devra être en mesure de fournir une copie (photo) de l'épreuve technique pour ne pas être pénalisé (...). En cas de non réalisation de l'épreuve technique les deux clubs peuvent encourir une pénalité ».

En complément, la Commission rappelle que l'inscription du score de l'épreuve dans les observations d'après match de la FMI permet d'éviter la pénalité au club visiteur.

Par conséquent et étant donné que la Commission émet toujours un 1er rappel dans son PV avant de pénaliser les clubs et qu'elle applique cette règle depuis le début de la saison, ne revient pas sur les pénalités infligées dans les derniers journaux.

U11 Espoirs poule Elite du 10/05/25

53242611 : MUREAUX OFC 1 / TRAPPES ES 1

Demande du club de TRAPPES ES pour que cette rencontre se joue le mercredi 7 mai, à leur convenance, car le samedi, de nombreux joueurs de l'équipe ont une matinée de classe exceptionnelle.

En attente de l'accord des MUREAUX OFC. La date sera également modifiable si les 2 clubs se mettent d'accord avant le 10 mai prochain.

CRITERIUM DEPARTEMENTAL

Par année du 10/05/25

53242945/53243422 : ROSNY CSM 2 22 / MAISONS LAFF. 2 22

Demande du club de ROSNY CSM pour neutraliser ces rencontres en raison de sa participation à un tournoi ce week-end-là.

La Commission ne peut donner suite à votre demande sans l'accord de MAISONS LAFFITTE FC au plus tard le 5 mai avant 12 heures, la date étant au calendrier officiel depuis le début de la saison.

CATEGORIE U12-U13 CRITERIUM ESPOIRS

RAPPEL

Devant le nombre de courriers reçus cette semaine après l'application de pénalités suite à des non retours de feuilles d'épreuves techniques, la Commission rappelle la réglementation en vigueur (Article 11 du règlement de la compétition) :

« Le club visiteur après rappel devra être en mesure de fournir une copie (photo) de l'épreuve technique pour ne pas être pénalisé (...). En cas de non réalisation de l'épreuve technique les

deux clubs peuvent encourir une pénalité ».

En complément, la Commission rappelle que l'inscription du score de l'épreuve dans les observations d'après match de la FMI permet d'éviter la pénalité au club visiteur.

Par conséquent et étant donné que la Commission émet toujours un 1er rappel dans son PV avant de pénaliser les clubs et qu'elle applique cette règle depuis le début de la saison, ne revient pas sur les pénalités infligées dans les derniers journaux.

Infraction encadrement Rencontres du 05/04/25

U13

SARTROUVILLE ES 1 : 3ème infraction

La Commission prend acte du changement d'encadrant et excuse le club pour la dernière infraction. La Commission rappelle que toutes les absences d'encadrants, même de dernière minute doivent être signalées, soit par mail, soit directement sur les observations sur la FMI.

CRITERIUM DEPARTEMENTAL

Par année du 10/05/25

53246046/53246074 : ROSNY CSM 2 3 / GUERVILLE ARN 1 2

Demande du club de ROSNY CSM pour neutraliser ces rencontres en raison de sa participation à un tournoi ce week-end-là.

La Commission ne peut donner suite à votre demande sans l'accord de GUERVILLE ARNOUVILLE AS au plus tard le 5 mai avant 12 heures, la date étant au calendrier officiel depuis le début de la saison.

FEUILLES EPREUVES MANQUANTES U10-U11 ESPOIRS

Amende après rappel au club d'accueil : 20€
(Annexe 2 RS DYF)

& Pénalité sportive selon application règlement
Rencontres du 12/04/25

U10 PROMOTION

FCFF 21 / LIMAY ALJ 21

Pénalité aux 2 équipes : -1 pt

MONTESSON US 21 / RAMBOUILLET YVELINES 21

Pénalité aux 2 équipes : -1 pt

U11 ELITE

MONTESSON US / ENTENTE VERNEUIL

Pénalité à MONTESSON US : -1 pt. VERNEUIL vainqueur de l'épreuve, (7 points sur le défi)

SARTROUVILLE /GUYANCOURT

Pénalité aux 2 équipes : -1 pt

U11 POULE B

PECQ US 1/PLAISIROIS FO

YVELINES FOOT N° 1844

COMMISSION DU FOOTBALL FEMININ

Commission du lundi 28 avril 2025

Présents : Naïma BARRIZ, Corinne STEKELORUM, Ibrahim BENLARBI, Francis DUPRE (Président), Claude KALENDERIAN,

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

CRITERIUM U11F A 8

Rencontres du 05/04/2025

Second rappel avant amende de 20€ au club recevant
(Annexe 2 du R.S. du DYF)

53242298 Trappes ES - Plaisirois FO

53242301 Poissy FC - Chesnay 78 FC Le

CRITERIUM U13F A 8

Rencontres du 05/04/2025

Second rappel avant amende de 20€ au club recevant
(Annexe 2 du R.S. du DYF)

53242103 Poissy FC - FCFF

53242158 Rambouillet Yvelines - Poissy FC

53242187 Voisins FC - Carrieres S/Seine US

53242216 Carrieres Gresillons - Conflans FC

53242242 Marly Etabg - Elancourt OSC

53242243 Velizy ASC - Voisins FC

RENCONTRES A REJOUER

SENIORS F A 8

3 MAI 2025

53241785 BOURG LA REINE - GARGENVILLE STADE

U18F A 8

24 MAI 2025

53217538 LIMAY ALJ - ROSNY FOOT

UI3F FOOT À 5

Suite aux réponses favorables des clubs de PLATEAU BREVAL LONGNES, du CELLOIS CS et de VINSKY FC, la Commission décide qu'un plateau aura lieu le samedi 17 mai 2025 à 11h ou 12h30 sur les installations du VINSKY FC. La Commission demande au club accueillant de confirmer l'horaire auprès des autres clubs.

CHALLENGE UI F FINALES DÉPARTEMENTALES

La finale départementale aura lieu le 17 mai 2024.

Le lieu et les horaires seront prochainement communiqués.

Equipes finalistes :

PARIS ST GERMAIN FC

VOISINS FC

LES MUREAUX OFC

VERSAILLES 78 FC

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F
RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions de critérium féminin du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission du Football Féminin du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

U13F

POULE C DU 29/03/2025

53242190 PLAISIROIS FO / GUYANCOURT ES

POULE C DU 22/03/2025

53242180 PLAISIROIS FO / CARRIERES SUR SEINE

La commission, après lecture du rapport de PLAISIROIS FO décide de ne pas sanctionner. Elle rappelle tout de même qu'un rapport doit être rédigé sous 48h00 en cas de non utilisation de la FMI.

RAPPELS FMI

- L'utilisation de la FMI est obligatoire pour tous les matchs de critérium, des U11F aux Senior F (annexe 10 du R.S. du D.Y.F.).

- En cas d'impossibilité exceptionnelle, utiliser une feuille de match papier (à fournir par le club recevant) en y faisant figurer TOUTES les informations (n° de match, date, compétitions, etc.) au recto et au verso.

- Lorsque la FMI n'a pas été utilisée, le motif doit faire l'objet d'un rapport envoyé au District.

- En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission du Football Féminin sur la base du rapport fourni, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à une amende et/ou à la perte du match par pénalité (annexe 10 du R.S. du D.Y.F. rubrique Sanctions).
- La saisie des remplacements sur la feuille de match est obligatoire.

Nous vous rappelons également que dans la catégorie U13F, la fonction d'arbitre assistant doit obligatoirement être assurée par une des joueuses remplaçantes de l'équipe (s'il y en a). Ce temps d'arbitrage ne doit pas excéder un quart du match en temps cumulé pour une même joueuse. C'est le nom de la première joueuse remplaçante assurant cette fonction qui doit être indiqué sur la FMI.

L'arbitrage à la touche par des joueuses remplaçantes est également possible dans les autres catégories.

COURRIER

STADE GARGENVILLE 517864 :

Demande du club d'inverser la rencontre à rejouer face à BOURG LA REINE

La Commission pourra inverser la rencontre en cas d'accord du club adverse.

COMMISSION FOOTBALL DIVERSIFIÉ

Réunion restreinte du 2804/2025

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

COUPE DES YVELINES FUTSAL JEUNES RESULTATS DES PLATEAUX

U13

Samedi 26 Avril 2025

PLATEAU DE LIMAY

QUALIFIES : VILLENES ORGEVAL FC / MANTOIS FC 78

FINALES

Pour toutes les catégories y compris Féminines et Seniors masculin.
Réunion préparatoire le 7/05/2025 à 18h30 au District.

Pour chaque catégorie, le premier nommé est considéré comme club recevant, de ce fait il devra fournir la tablette pour la FMI.
Il est demandé au club d'arriver à minima 1h00 avant le coup d'envoi

Dimanche 11 Mai 2025

LIMAY

Gymnase Guy Moquet
Rue Charles Tellier
78520 LIMAY

U12

Horaire 8H45

ELANCOURT OSC / PLAISIROIS FO

U13 F

Horaire 9H35

MANTOIS 78 FC / POISSY FC

U13

Horaire 10H25

VILLENES / MANTOIS FC 78

U15 F

Horaire 11H15

VERNEUIL US / MANTOIS 78 FC

U14

Horaire 12H15

ELANCOURT OSC / LIMAY ALJ

U18 F

Horaire 13H15

PLAISIROIS FO / MANTOIS 78 FC

U16

Horaire 14H15

POISSY FC / LIMAY ALJ

SENIORS F

Horaire 15H15

ELANCOURT OSC / ROSNY CS

SENIORS M

Horaire 16H30

TRAPPES FUTSAL / LA TOILE

